

Agent d'exploitation des équipements sportifs (A2ES) non logé H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-450

Localisation du poste : 78000

Direction concernée

SPORTS

Domaine d'activité

Sports

Service concerné

SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS

Catégorie du poste

C

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales

Accueil-relationnel des publics :

- Accueillir, informer, orienter et renseigner les différents publics (clubs sportifs, usagers...)

Surveillance des biens et des personnes :

- Contrôler, surveiller, assurer la sécurité des différents usagers présents dans l'établissement
- Renseigner les rapports d'incidents et de fréquentation sur le logiciel de planification
- Contrôler le respect par les utilisateurs des réglementations applicables aux équipements (sécurité, hygiène ...)
- Vérifier quotidiennement le bon fonctionnement technique des équipements, de leur état de propreté et de l'application des consignes de sécurité
- Remonter quotidiennement au responsable AEES les anomalies et problèmes rencontrés ou signalés par les usagers

Entretien-nettoyage :

- Entretenir (nettoyer) les équipements avec aspirateur, auto-laveuse, centrale vapeur, collecter les déchets (intérieurs et abords), désinfection des locaux sanitaires, vestiaires, DOJO...
- Remplacer le papier toilette, essuie main et savon

Maintenance réparation :

- Entretenir l'ensemble des matériels de nettoyage du complexe (auto-laveuse, aspirateur, mono-brosse ...)
- Effectuer les petits travaux ponctuels d'entretien (rafraichissement peinture, changement d'ampoules et néons, petite serrurerie (serrage des poignées, lubrification serrure...)
- Vérifier à l'ouverture et à la fermeture de l'équipement l'état des matériels sportifs et du mobilier
- Effectuer petits entretiens des extérieurs (ramassage des déchets, trottoir, allée, parking, passage tondeuse, désherbage souffleur, brûleur

Logistique quotidienne - événementielle :

- Participer à la préparation matérielle et à la remise en état des équipements sportifs accueillant les manifestations : montage, démontage, transport et manutention de matériel lourd (stands, barnums, tatamis, tapis, tables, chaises ...), nettoyage des sites...
- Préparer les terrains de sport pour les compétitions (poteaux, filets de buts, ...)

Missions ponctuelles

Contribuer à la mise en oeuvre du plan neige municipal et venir en renfort du pôle terrains de sport (jardiniers) en cas de nécessité

Votre profil

Formation

Formation :

Langue française lue, parlée, écrite

Expérience :

Expérience sur un poste similaire

Savoir-faire :

- Être capable de travailler en toute sécurité
- Assurer l'entretien du matériel mis à disposition
- Être capable de remonter l'information en priorisant le moyen en fonction de l'urgence
- Savoir utiliser l'outil informatique (Outlook, Planitech)
- Savoir consulter les plannings et les faire respecter
- Savoir appliquer les protocoles d'ouverture et de fermeture

Connaissances techniques/théoriques :

- Connaître les statuts et l'organisation de la fonction publique territoriale
- Connaître les produits d'entretien à utiliser sur les différentes surfaces
- Connaître le fonctionnement et l'entretien des machines mises à disposition
- Connaître les règles d'un bon accueil
- Connaître la réglementation incendie et les modalités d'évacuation
- Connaître les points à vérifier visuellement sur le mobilier sportif

Savoir-être :

- Qualité relationnelle et esprit d'équipe
- Sens de l'organisation et de la priorisation
- Adaptabilité aux différents publics et situations

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Permis B et habilitations

Fortement recommandé :

- Permis B
- SSIAP 1
- Permis CACES Nacelle R486

Cycle de travail :

- Poste de 36h hebdomadaire
- Planning par quinzaine

Contrainte(s) liée(s) au poste

- Travail 1 week-end sur 2

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)